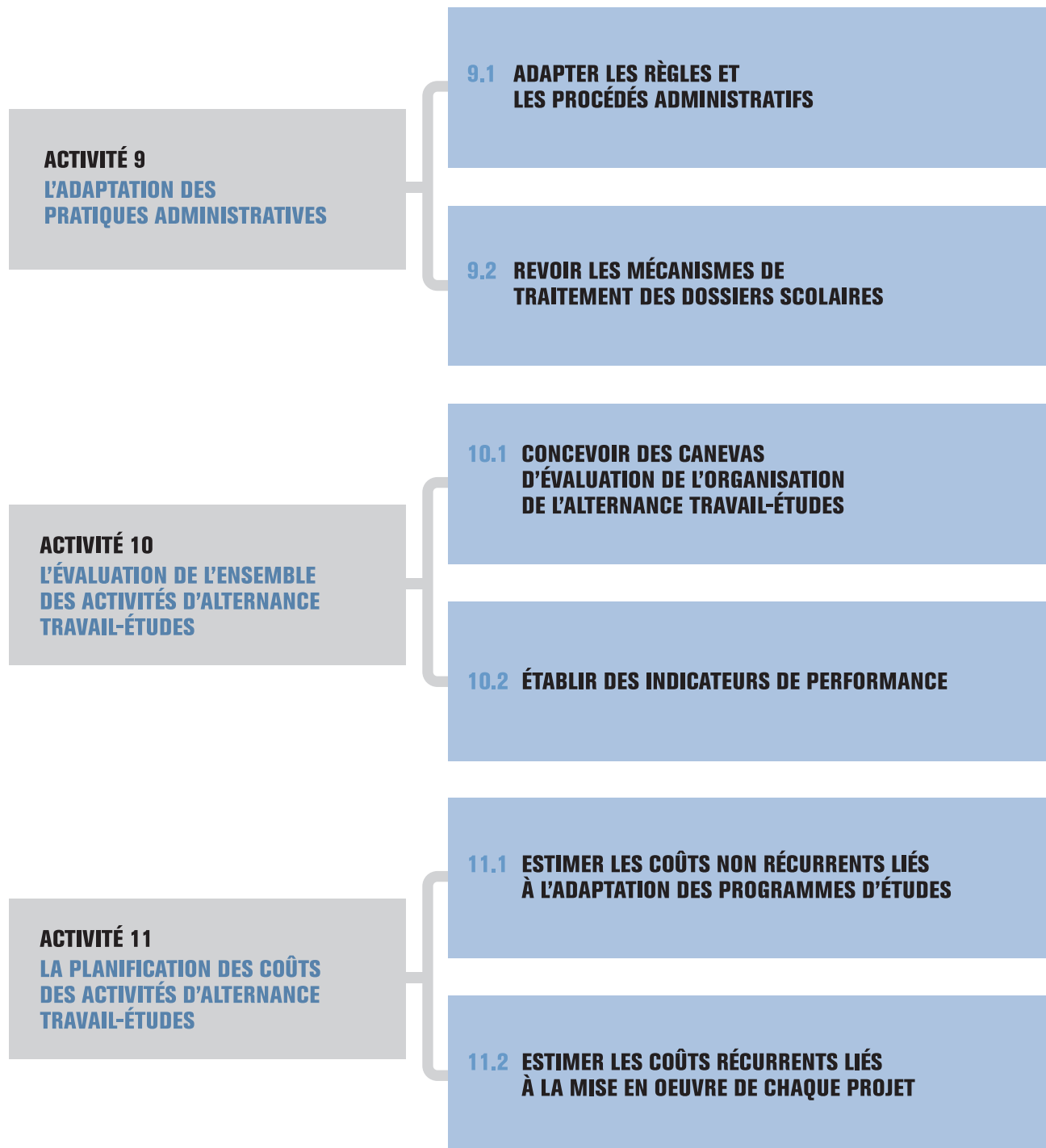


# LA CONCEPTION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS

ÉTAPE  
**2C**



L'adhésion à la formule d'alternance travail-études peut donner lieu à des situations non prévues aux procédés habituellement en application dans les établissements scolaires dans un contexte d'enseignement ordinaire. Il faudra donc procéder à leur ajustement. De plus, l'établissement devra se doter d'instruments de prévision budgétaire et d'évaluation des activités d'alternance travail-études.

## ACTIVITÉ 9

### L'ADAPTATION DES PRATIQUES ADMINISTRATIVES

#### ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 9.1

#### ADAPTER LES RÈGLES ET LES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS.

**L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DOIT PROCÉDER À UN EXAMEN ATTENTIF DE L'ENSEMBLE DE SES POLITIQUES, DE SES RÈGLES ET DE SES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS AFIN D'IDENTIFIER CEUX QUI SONT MIS EN CAUSE PAR L'APPROCHE DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES ET DE PROCÉDER, LE CAS ÉCHÉANT, À LEUR MODIFICATION.**

Parmi les aspects administratifs observés au sein de l'établissement scolaire, les plus susceptibles d'être affectés par la mise en œuvre de projets d'alternance travail-études, et qui exigeraient conséquemment d'être revus et adaptés, mentionnons :

- les normes d'organisation des services éducatifs;
- les règles relatives à l'encadrement pédagogique des élèves;
- les modalités d'évaluation des apprentissages, incluant les processus de révision de notes;
- les règles concernant les frais de déplacement, de séjour et de représentation du personnel ayant à se déplacer pour les visites en entreprise;
- les règles concernant les frais demandés aux élèves;
- les assurances couvrant les risques d'accidents de travail, de bris de matériel appartenant à un tiers, de responsabilités civiles et autres;
- les modalités relatives à l'attribution de l'aide financière aux études au regard du statut particulier de l'élève inscrit dans un programme d'alternance travail-études;
- la délivrance des attestations de participation des entreprises à des activités d'alternance travail-études, en vue du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail.

**ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 9.2****REVOIR LES MÉCANISMES DE TRAITEMENT DES DOSSIERS SCOLAIRES.**

**L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DOIT REVOIR LES MÉCANISMES ENTOURANT LA GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS SCOLAIRES, QUANT À LA CONSIGNATION DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.**

L'établissement d'enseignement devra élaborer des méthodes particulières de consignation et d'archivage des informations relatives aux séquences en entreprise.

Il devra également s'approprier les modalités de déclaration des séquences en entreprise dans le système informatisé de déclaration du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**ACTIVITÉ 10****L'ÉVALUATION DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES****ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 10.1****CONCEVOIR DES CANEVAS D'ÉVALUATION DE L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.**

**L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PROCÈDE À UN EXAMEN PÉRIODIQUE DES ÉLÉMENTS INTERNES ET EXTERNES DES PROJETS D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES. À CET ÉGARD, IL SE DOTE D'UN CANEVAS GÉNÉRAL POUVANT SERVIR À TENIR À JOUR LES RENSEIGNEMENTS SUR LES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT.**

L'objectif de cette opération d'évaluation est de mesurer les résultats obtenus à diverses étapes et à la fin de la mise en œuvre des projets d'alternance travail-études, d'identifier et de clarifier les problèmes qui se posent, et de proposer des solutions, le cas échéant.

Pour ce faire, l'établissement détermine, dans son canevas général :

- **le champ de l'investigation** : une étape donnée d'un projet, une partie spécifique d'un projet, un projet dans son ensemble, quelques projets en développement, tous les projets mis en œuvre dans l'établissement, qu'ils soient terminés ou non, etc.;
- **le domaine à investiguer** : le partenariat de formation, les règles de fonctionnement, la qualité du suivi pédagogique, etc.;
- **la nature de la mesure** : l'objectif de l'évaluation peut être de valider la conformité du projet à l'égard d'un de ses aspects, la pertinence d'une opération donnée, la cohérence entre certains éléments ou l'efficacité et l'efficience de certaines activités ou du projet dans sa totalité;
- **la profondeur de l'investigation** : un survol d'une situation donnée, un portrait rapide et général d'un état de la situation, une analyse approfondie d'un élément spécifique ou de l'ensemble des données d'un projet, etc.;
- **la nature de la participation** : l'identification et la détermination du rôle des acteurs qui sont mis à contribution dans l'activité d'évaluation.

#### ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 10.2

#### ÉTABLIR DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.

**LE CANEVAS D'ÉVALUATION DES PROJETS D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES DOIT INCLURE DES INDICATEURS POUR CHAQUE ÉLÉMENT À ÉVALUER.**

Pour permettre la lecture la plus exacte possible de l'élément évalué, l'indicateur qui s'y rattache doit être exprimé en termes précis et identifier un aspect mesurable de l'objet à évaluer.

#### ACTIVITÉ 11

#### LA PLANIFICATION DES COÛTS DES ACTIVITÉS D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

L'établissement scolaire met en place les modalités administratives qui lui permettront d'assurer la gestion financière des activités d'alternance travail-études qu'il met en place et réalise.

Il peut procéder à une budgétisation ventilée des ressources humaines, matérielles et financières dévolues à l'ensemble des projets d'alternance travail-études et considérer ces ressources et leurs coûts afférents par postes budgétaires selon ceux déjà inscrits dans les opérations courantes.

Enfin, l'établissement peut aussi planifier la production et la mise en commun des bilans financiers annuels de chaque projet d'alternance travail-études afin d'établir un bilan général annuel de l'ensemble des opérations qui y sont liées.

**ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 11.1****ESTIMER LES COÛTS NON RÉCURRENTS LIÉS À L'ADAPTATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.**

**L'ÉVALUATION DU COÛT D'UN PROJET D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES DOIT INCLURE LES COÛTS NON RÉCURRENTS RELATIFS À L'ADAPTATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES À CETTE FORMULE.**

L'adaptation d'un programme d'études requiert la réalisation de plusieurs opérations qui ne sont conduites qu'une seule fois à l'égard d'un projet donné. Les prévisions budgétaires, à cet égard, doivent comprendre notamment le dégagement ou l'embauche de spécialistes du champ de formation visé pour procéder à l'analyse du programme proprement dit et le découpage, par la suite, en étapes d'alternance cohérentes.

Ces personnes devront se déplacer dans la région afin de procéder à l'identification et à une première analyse des entreprises visées. Il faudra donc prévoir des frais de séjour et de déplacement à cet égard.

Il faudrait également prévoir certains frais généraux ou administratifs, comme des coûts de secrétariat pour consigner les données recueillies au cours du développement de l'opération ainsi que la proportion du salaire de certains employés qui seront mis à contribution à une étape ou l'autre de l'opération d'adaptation du programme d'études.

**ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 11.2****ESTIMER LES COÛTS RÉCURRENTS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE CHAQUE PROJET.**

**L'ÉVALUATION DU COÛT D'UN PROJET D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES DOIT INCLURE LES COÛTS RÉCURRENTS RELATIFS À SA MISE EN ŒUVRE.**

Les coûts relatifs à la mise en œuvre d'un projet d'alternance travail-études doivent être planifiés séparément de l'étape précédente, puisqu'ils doivent être prévus dans les budgets de chacune des années touchées par la réalisation d'un projet d'alternance travail-études.

D'entrée de jeu, l'établissement devra prévoir, notamment, les coûts relatifs au personnel de direction et au personnel responsable de l'encadrement des élèves en entreprise, en tenant compte du nombre de projets d'alternance travail-études en cours, du nombre de cohortes et du nombre d'élèves par cohorte ainsi que de l'intention pédagogique de chacune des séquences en entreprise.

Au chapitre des ressources matérielles, un projet peut nécessiter des budgets spéciaux en ce qui a trait notamment à la production du matériel pédagogique, organisationnel ou administratif particulier à l'alternance travail-études. À cet égard, il est possible qu'un projet demande des ressources matérielles spéciales en vue de la réalisation des séquences en entreprise, comme l'achat de certains équipements à l'usage des élèves.

Dans certains programmes d'études, des revenus provenant de la vente de biens et de services issus des activités scolaires sont prévus au budget de l'établissement. L'ajout d'activités en entreprise, lorsque ces programmes sont transformés en alternance travail-études, peut empêcher la réalisation des activités qui génèrent ces revenus. L'établissement doit donc prévoir cette baisse de revenus dans son budget global annuel.

Par ailleurs, certains frais administratifs peuvent s'ajouter en fonction de la réalité de chaque projet d'alternance travail-études, comme des frais d'assurance, des coûts de secrétariat relativement à la consignation et à l'archivage des activités d'alternance travail-études aux dossiers des élèves, à la transmission informatique des données dans le système de déclaration du Ministère, à la délivrance des attestations de participation en vue du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail aux entreprises participantes, au suivi budgétaire des activités d'alternance travail-études, etc.

Enfin, certains frais généraux peuvent s'ajouter au cadre général des projets d'alternance travail-études. À cet égard, pensons, entre autres, aux coûts d'activités de promotion ou de formation pour un réseau d'entreprises ou à des frais de déplacement dans les entreprises en raison d'une dispersion géographique du bassin d'entreprises intéressées au projet.